

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 février 2011

Service instructeur
Service Tarification des Etablissements Sociaux

N° CP-2011-2-4-7

Service consulté

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS,
DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de désigner les membres représentant l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) intercommunal de BERGHEIM et SAINT-HIPPOLYTE à BERGHEIM.

Les EHPAD de BERGHEIM et SAINT-HIPPOLYTE, établissements publics médico-sociaux ont fusionné pour créer un seul établissement médico-social dénommé EHPAD intercommunal de BERGHEIM et SAINT-HIPPOLYTE à BERGHEIM, à compter du 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de la construction du nouvel établissement regroupant ces derniers.

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), la représentation de l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration de ce nouvel établissement doit être assurée par trois de ses membres élus en qualité de titulaires exclusivement.

Il est rappelé qu'avant cette fusion, les établissements susvisés comptaient deux représentants du Département au sein de leur Conseil d'Administration, ces sièges étant pourvus à l'EHPAD de BERGHEIM par Messieurs Guy JACQUEY et Christian CHATON et à l'EHPAD de SAINT-HIPPOLYTE par Messieurs Pierre BIHL et Christian CHATON en qualité de titulaires ou en cas d'empêchement, par Monsieur Henri STOLL à l'EHPAD de BERGHEIM et par Monsieur Eric STRAUMANN à l'EHPAD de SAINT-HIPPOLYTE, en tant que suppléants.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de désigner les trois membres de l'Assemblée Départementale chargés de siéger au sein du Conseil d'Administration du nouvel établissement précité pour la durée de leur mandat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER